



# ÉOLIENNES : REFUS DU PRÉFET

## Le permis d'exploitation refusé

Le préfet de la Région Centre a signé, le 8 août dernier, le refus du permis d'exploiter le parc éolien de la Chapelle-Saint-Martin et de Villexanton demandé par la société VSB-Énergies-Nouvelles : dix éoliennes géantes étaient projetées à La Chapelle et une à Villexanton. Cette décision pourrait bien marquer la fin d'une longue bataille qui a mobilisé notre association pendant quatre ans.

## Une décision argumentée

L'arrêté préfectoral est motivé par plusieurs arguments parmi lesquels on peut souligner :

- ce projet éolien aurait été implanté en zone Natura 2000, Zone de Protection Spéciale pour certaines espèces d'oiseaux menacés dont le busard de Saint-Martin ;
- le parc éolien projeté aurait été implanté à une faible distance du Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco, avec ses paysages exceptionnels et ses nombreux monuments culturels ;
- le parc éolien aurait été implanté au cœur de la Petite Beauce dans un territoire remarquable, témoignage préservé d'un paysage de plateaux ouverts exempt d'éoliennes.

Il s'agit-là des principaux arguments défendus par notre association qui insistait également sur les nuisances aux riverains et sur la proximité du château de Talcy, des églises anciennes de Mulsans et de Villexanton, de la chapelle du Villiers, des villages historiques de Suèvres et de Cour-sur-Loire.

## Une seule commune sur treize était pour

L'arrêté préfectoral mentionne les avis défavorables des communes de Mulsans, Suèvres et Talcy auxquels il faut ajouter le vote contre de Maves. La communauté de communes Beauce ligérienne a également voté contre. Les autres communes concernées se sont abstenues à l'exception de La Chapelle-Saint-Martin qui a voté pour et qui devenait l'unique commune favorable au projet !

## Une bataille de quatre ans

La mobilisation de Tempête en Beauce remonte au 25 juin 2010 quand nous avons fait connaître à la population l'existence de deux projets de parcs éoliens industriels en Beauce ligérienne. Le 18 décembre 2010, VSB déposait une demande de permis de construire sur La Chapelle et Villexanton.

Notre association a multiplié alors les initiatives pour convaincre les habitants, les élus, les associations, d'empêcher la réalisation du projet : tracts, réunions, manifestations, pétitions, cartes postales, articles de presse... En août 2012, le permis de construire est rejeté. VSB dépose alors un recours et confirme sa demande de permis d'exploiter en 2013. Nouvelle mobilisation de Tempête en Beauce. En septembre 2013, une enquête publique est ouverte. Le commissaire enquêteur donne un avis favorable aux 10 éoliennes de La Chapelle. Son rapport est partial, polémique, incomplet et inexact.

## Une excellente nouvelle

C'est une victoire pour tous ceux qui sont attachés à l'intégrité des paysages ruraux, à la sauvegarde du patrimoine historique, à la préservation des espèces menacées et à la qualité de vie des habitants. C'est une victoire pour tous ceux qui se sont opposés à ce projet. C'est une excellente nouvelle que nous voulions partager avec tous.

**Restons cependant vigilants car le recours de l'industriel allemand VSB n'est pas encore jugé.**